



Ollainville

Décision n°34/2025

## DECISION DU MAIRE

**OBJET :** *Signature d'un contrat de location d'un logement nu / N°461-0056295H – 7 rue des Écoles à Ollainville / Madame Rita DI FOLCO et Monsieur Franco COLAFRANCESCO*

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne),

**Vu** les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** la délibération n°CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

**Considérant** le logement communal nu situé 7 rue des Écoles, à Ollainville (91340), invariant n° 461-0056295H,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat avec Madame Rita DI FOLCO et Monsieur Franco COLAFRANCESCO, pour la location du logement communal situé 7 rue des Écoles, à Ollainville (91340).

**ARTICLE 2 :**

Le contrat de location prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.  
Il est conclu pour une durée minimum de 6 ans.

**ARTICLE 3 :**

Le loyer initial est fixé à 525,76 € par mois à la date du 1<sup>er</sup> juin 2025.  
Il est indexé sur l'IRL (Indice de Revalorisation des Loyers) du 3<sup>ème</sup> trimestre publié par l'INSEE et réajusté le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.

Le 23 mai 2025

Le Maire,  
Jean-Michel GIRAUDEAU



**REÇU EN PREFECTURE**

**le 24/05/2025**

Application agréée E-legalite.com

99\_AU-091-219104619-20250523-DEC342025-A

